



### RÉSUMÉ :

Chacun de nous a une identité dès sa naissance. Elle comporte plusieurs éléments (nom, prénom, date et lieu de naissance, numéro national d'identité, nationalité, sexe, histoire familiale). L'identité est un droit donné par la Convention des droits de l'enfant de 1989. L'identité ne peut être enlevée à quelqu'un. En changer est possible mais il faut de bonnes raisons. Elle nous rend unique.

Les preuves de notre identité sont gardées à l'Etat Civil. Pour prouver son identité, nous avons des documents comme la carte d'identité, le passeport ou le livret de famille.

Etat civil : service de la mairie qui enregistre les naissances, mariages et décès.

### RÉSUMÉ :

La nationalité fait partie de notre identité. On est français quand on est né en France et qu'au moins un des deux parents est français. On peut devenir français quand

- On est né en France mais nos parents sont étrangers mais vivent en France. On peut devenir français à notre majorité.

- On se marie avec un(e) français(e).

- Un étranger peut demander une naturalisation s'il vit en France depuis 5 ans.

Un français peut aussi obtenir la nationalité d'un autre pays.

Nationalité : Appartenance d'une personne à un pays

### RÉSUMÉ :

Aristote et Olympe sont encore mineurs car ils ont moins de 18 ans. Par conséquent, ils sont jeunes et tout ne leur est pas permis. Leurs actions sont contrôlées afin qu'ils deviennent de plus en plus autonomes.

Les parents ou les responsables légaux exercent l'autorité parentale.

Autorité parentale : Autorité des parents sur leurs enfants pour leur sécurité et leur développement. Elle peut être retirée.

### RÉSUMÉ :

Les enfants ont de nombreux droits. En grandissant, ils en obtiennent d'autres (conduite accompagnée). La plupart des droits s'obtiennent à la majorité. Les mineurs sont donc à part car ils sont encadrés par les adultes. Ils doivent faire comprendre aux enfants ce qui est grave. Si un mineur commet des actes trop graves, il peut être présenté devant un juge. Il proposera souvent d'abord des mesures éducatives.

Les adultes doivent aussi les enfants à régler les conflits